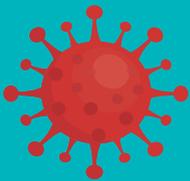




COVID-19

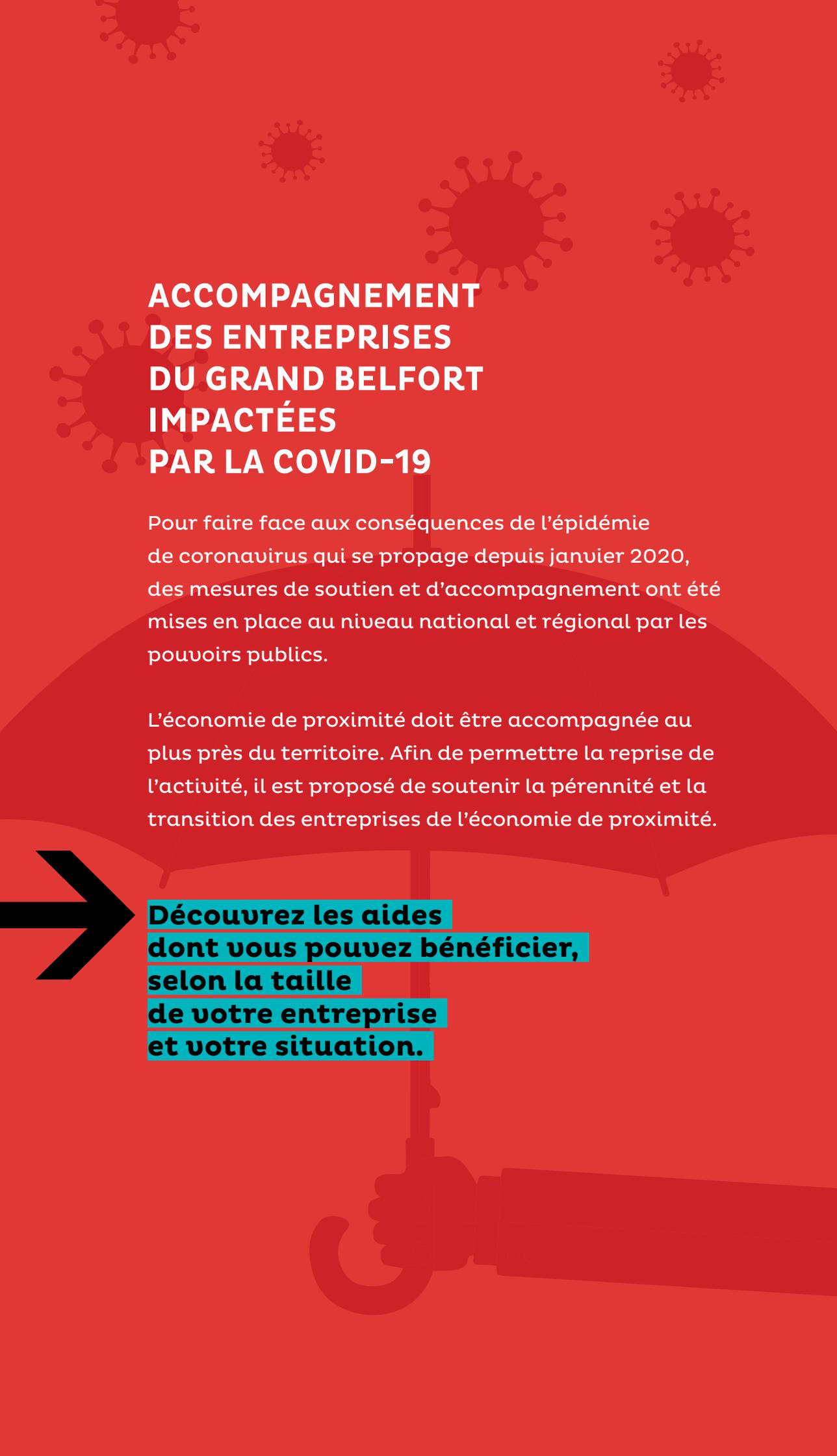
AIDES D'URGENCE ÉCONOMIQUE

Commerçants • Entreprises • Associations • Artisans



**GRAND
BELFORT**





ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU GRAND BELFORT IMPACTÉES PAR LA COVID-19

Pour faire face aux conséquences de l'épidémie de coronavirus qui se propage depuis janvier 2020, des mesures de soutien et d'accompagnement ont été mises en place au niveau national et régional par les pouvoirs publics.

L'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.



**Découvrez les aides
dont vous pouvez bénéficier,
selon la taille
de votre entreprise
et votre situation.**



AIDES POUR LES ENTREPRISES DE - 10 PERSONNES

ACTIVITÉ MAINTENUE

FONDS DE SOLIDARITÉ

POUR QUI ?

Secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport et des secteurs liés (durablement touchés par la crise) *si perte de CA d'au moins 50 %*

QUELLE AIDE ?

Jusqu'à 10 000 € d'indemnisation mensuelle

Autres entreprises impactées par le confinement *avec une perte de CA de plus de 50 %*

Jusqu'à 1 500 € d'indemnisation mensuelle

> COMMENT FAIRE ?

Déclarer ses revenus sur le site de la Direction générale des finances publiques à partir de début décembre.

Contact : DDFP - David PESSAROSSO - Tél. : 03 84 36 63 40

→ en savoir plus (en dernière page)

CHÔMAGE PARTIEL

POUR QUI ?

Toutes les entreprises

QUELLE AIDE ?

Entre 70 % à 85 % de prise en charge

Contact : DIRECCTE départementale - Christelle FAVERGEON - Tél. : 03 63 01 73 76

→ en savoir plus (en dernière page)

QUELLE QUE SOIT LA SITUATION DE VOTRE ACTIVITÉ

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

POUR QUI ?

Toutes les entreprises, tous secteurs

QUELLE AIDE ?

Prêt de trésorerie ouvert jusqu'au 30 juin 2021

Contact : Banque de France / Médiateur du Crédit - Gilles DETRIE - Tél. : 06 81 64 82 56

→ en savoir plus (en dernière page)

FARCT (Fonds d'Avances Remboursables Consolidation de la Trésorerie des TPE)

POUR QUI ?

Toutes les entreprises

QUELLE AIDE ?

Aide à la trésorerie sous forme d'**avances remboursables**

> COMMENT FAIRE ?

Déposer un dossier en ligne auprès d'Initiative Doubs Territoire de Belfort :

<http://www.initiative-doubsterritoiredebelfort.fr/farct.html>

→ en savoir plus (en dernière page)

ACTIVITÉ AYANT SUBI UNE FERMETURE ADMINISTRATIVE

FONDS DE SOLIDARITÉ

POUR QUI ?

Toutes les entreprises et commerces

QUELLE AIDE ?

Jusqu'à 10 000 € d'indemnisation mensuelle

> COMMENT FAIRE ?

Déclarer ses revenus sur le site de la Direction générale des finances publiques à partir de début décembre.

Contact : DDFP - David PESSAROSSO - Tél. : 03 84 36 63 40

→ en savoir plus (en dernière page)

CHÔMAGE PARTIEL

POUR QUI ?

Secteurs de l'hôtellerie, cafés, restauration, tourisme, événementiel, sport et culture

QUELLE AIDE ?

Jusqu'à 100 % de prise en charge

Autres secteurs

Entre 70 % à 85 % de prise en charge

Contact : DIRECCTE départementale - Christelle FAVERGEON - Tél. : 03 63 01 73 76

→ en savoir plus (en dernière page)

EXONÉRATION FISCALE/SOCIALE URSSAF ET IMPÔTS DIRECTS

POUR QUI ?

Toutes les entreprises, tous secteurs

QUELLE AIDE ?

- **Exonération totale des cotisations sociales**
- Demander des **délais de paiement** des impôts directs (hors TVA et prélèvements à la source)

Travailleurs indépendants

Prélèvements suspendus (date de reprise communiquée par l'URSSAF au plus tard le 30/11/20)

Entreprises propriétaires-exploitantes

Report de la taxe foncière de 3 mois sur demande

Contact : URSSAF - E-mail : accompagnement.franche-comte@urssaf.fr / DDFP - David PESSAROSSO - Tél. : 03 84 36 63 40

→ en savoir plus (en dernière page)

AIDE À L'ACHAT (équipements de protection ou distanciation physique)

POUR QUI ?

Toutes les entreprises

QUELLE AIDE ?

Financement jusqu'à 50 % de l'investissement

> COMMENT FAIRE ?

Déposer un dossier en ligne : <https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme>

FRT (Fonds Régional des Territoires)

POUR QUI ?

Professions libérales et entreprises hors secteur industriel

QUELLE AIDE ?

Jusqu'à 10 000 € en fonction des projets

Projets créateurs d'emploi, d'achat de matériel, de rénovation énergétique ou d'emprunts liés à des investissements

> COMMENT FAIRE ?

Déposer un dossier à la Direction de l'Aménagement et du Développement, par téléphone : 03 84 54 24 26 ou par e-mail : developpement@grandbelfort.fr



AIDES POUR LES ENTREPRISES DE 10 À 50 PERSONNES

ACTIVITÉ MAINTENUE

FONDS DE SOLIDARITÉ



POUR QUI ?

Secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport et des secteurs liés (durablement touchés par la crise)
si perte de CA d'au moins 50 %

QUELLE AIDE ?

Jusqu'à 10 000 € d'indemnisation mensuelle

Autres entreprises impactées par le confinement
avec une perte de CA de plus de 50 %

Jusqu'à 1 500 € d'indemnisation mensuelle

> COMMENT FAIRE ?

Déclarer ses revenus sur le site de la Direction générale des finances publiques à partir de début décembre.

Contact : DDFP - David PESSAROSSO - Tél. : 03 84 36 63 40

→ en savoir plus (en dernière page)

CHÔMAGE PARTIEL



POUR QUI ?

Toutes les entreprises

QUELLE AIDE ?

Entre 70 % à 85 % de prise en charge

Contact : DIRECCTE départementale - Christelle FAVERGEON - Tél. : 03 63 01 73 76

→ en savoir plus (en dernière page)

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT



POUR QUI ?

Toutes les entreprises, tous secteurs

QUELLE AIDE ?

Prêt de trésorerie ouvert jusqu'au 30 juin 2021

Contact : Banque de France / Médiateur du Crédit - Gilles DETRIE - Tél. : 06 81 64 82 56

→ en savoir plus (en dernière page)

AIDE À L'ACHAT

(équipements de protection ou distanciation physique)



POUR QUI ?

Toutes les entreprises

QUELLE AIDE ?

Financement jusqu'à 50 % de l'investissement

> COMMENT FAIRE ?

Déposer un dossier en ligne : <https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme>

ACTIVITÉ AYANT SUBI UNE FERMETURE ADMINISTRATIVE

FONDS DE SOLIDARITÉ



POUR QUI ?

Toutes les entreprises et commerces

QUELLE AIDE ?

Jusqu'à 10 000 € d'indemnisation mensuelle

> COMMENT FAIRE ?

Déclarer ses revenus sur le site de la Direction générale des finances publiques à partir de début décembre.

Contact : DDFP - David PESSAROSSO - Tél. : 03 84 36 63 40

→ en savoir plus (en dernière page)

CHÔMAGE PARTIEL



POUR QUI ?

Secteurs de l'hôtellerie, cafés, restauration, tourisme, événementiel, sport et cultures

QUELLE AIDE ?

Jusqu'à 100 % de prise en charge

Autres secteurs

Entre 70 % à 85 % de prise en charge

Contact : DIRECCTE départementale - Christelle FAVERGEON - Tél. : 03 63 01 73 76

→ en savoir plus (en dernière page)

EXONÉRATION FISCALE/SOCIALE URSSAF ET IMPÔTS DIRECTS



POUR QUI ?

Toutes les entreprises, tous secteurs

QUELLE AIDE ?

- Exonération totale des cotisations sociales
- Demander des **délais de paiement** des impôts directs (hors TVA et prélèvements à la source)

Travailleurs indépendants

Prélèvements suspendus (date de reprise communiquée par l'URSSAF au plus tard le 30/11/20)

Entreprises propriétaires-exploitantes

Report de la taxe foncière de 3 mois sur demande

Contact : URSSAF - E-mail : accompagnement.franche-comte@urssaf.fr / DDFP - David PESSAROSSO - Tél. : 03 84 36 63 40

→ en savoir plus (en dernière page)

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT



POUR QUI ?

Toutes les entreprises, tous secteurs

QUELLE AIDE ?

Prêt de trésorerie ouvert jusqu'au 30 juin 2021

Contact : Banque de France / Médiateur du Crédit - Gilles DETRIE - Tél. : 06 81 64 82 56

→ en savoir plus (en dernière page)

AIDE À L'ACHAT

(équipements de protection ou distanciation physique)



POUR QUI ?

Toutes les entreprises

QUELLE AIDE ?

Financement jusqu'à 50 % de l'investissement

> COMMENT FAIRE ?

Déposer un dossier en ligne : <https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme>



AIDES POUR LES AUTRES STRUCTURES

ASSOCIATIONS

AIDES REMBOURSABLES



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

POUR QUI ?

Associations employeuses

Besoins en trésorerie, perte de rentabilité sur l'année, érosion des fonds propres ou financement pour le développement

QUELLE AIDE ?

**De 5 000 € à 100 000 €
d'aides remboursables**

> COMMENT FAIRE ?

Déposer un dossier en ligne : <https://essrelancebfc.limequery.com/848921>

→ en savoir plus (en dernière page)

AIDES NON REMBOURSABLES

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

POUR QUI ?

Associations non employeuses et employeuses jusqu'à 10 ETP

si perte des recettes d'au moins 3 000 € entre le 17 mars et 31 août 2020

QUELLE AIDE ?

Jusqu'à 6 000 € de subventions

> COMMENT FAIRE ?

Déposer un dossier en ligne : <https://usagersdsi.bourgognefranche-comte.fr/enquete/index.php?r=survey/index&sid=187282&lang=fr>

→ en savoir plus (en dernière page)

ENTREPRISES INDUSTRIELLES



Le guide des dispositifs de soutien aux entreprises industrielles est téléchargeable sur :

<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>



COVID-19

AIDES D'URGENCE ÉCONOMIQUE

Commerçants • Entreprises • Associations

EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES



FONDS DE SOLIDARITÉ

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro>

→ Direction départementale des finances publiques
Contact : David PESSAROSSO, directeur départemental
Tél. : 03 84 36 63 40

E-mail : david.pessarossi@dgfip.finances.gouv.fr



FARCT

<http://www.initiative-doubterritoiredebelfort.fr/farct.html>



FRT

→ Direction de l'Aménagement et du Développement :

Tél. : 03 84 54 24 26

E-mail : developpement@grandbelfort.fr



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/prets-garantis-par-letat>

→ Banque de France / Médiateur du Crédit
Contact : Gilles DETRIE, directeur départemental
Tél. : 06 81 64 82 56

E-mail : gilles.detrie@banque-france.fr



AIDE À L'ACHAT

Pour déposer un dossier :

<https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme>



CHÔMAGE PARTIEL

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/dispositif-de-chomage-partiel>

→ Unité départementale de la DIRECCTE
Contact : Christelle FAVERGEON, directrice adjointe
Tél. : 03 63 01 73 76

E-mail : bfc-ud90.direction@direccte.gouv.fr



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

<https://ess-bfc.org/actualites/plans-de-soutien-regionaux-et-departementaux-aux-associations>



EXONÉRATION FISCALE/SOCIALE

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/delais-de-paiement-decheances-sociales-et-ou-fiscales-urssaf>

→ Volet social : URSSAF Franche-Comté

E-mail : accompagnement.franche-comte@urssaf.fr

→ Volet fiscal : Direction départementale des finances publiques

Contact : David PESSAROSSO, directeur départemental
Tél. : 03 84 36 63 40

E-mail : david.pessarossi@dgfip.finances.gouv.fr



PLATEFORME D'ORIENTATION POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE DU TERRITOIRE DE BELFORT

<https://www.relance90.fr>



AGENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

<https://aer-bfc.com/covid-19-mesures-entrepreneurs-bfc/financements-a-court-et-moyen-terme>